

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

**RÉUNION DE BILAN D'ETAPE
AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX**

Politique économique et sociale



**Lundi 10 mai 2010
Palais de l'Élysée**

SOMMAIRE

SYNTHESE	3
----------	---

1^{ère} PARTIE : LA STABILISATION ET LA RÉGLEMENTATION DU SYSTÈME FINANCIER

PLAN DE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE	13
G20 ET REFORME DE LA REGULATION FINANCIERE	15

2^{ème} PARTIE : LE PLAN DE RELANCE ET LES MESURES DE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES LES PLUS MODESTES

INVESTISSEMENTS PUBLICS	19
MESURES DE TRESORERIE	22
DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX PME ET AUX ETI	24
MESURES EN FAVEUR DU LOGEMENT	25
SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT DES MENAGES MODESTES	28

3^{ème} PARTIE : LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

ETATS-GENERAUX DE L'INDUSTRIE	33
FONDS STRATEGIQUE D'INVESTISSEMENT	35
POLITIQUE DE SOUTIEN A L'INNOVATION	37
PLAN DE RELANCE POUR L'AUTOMOBILE	38
ACTION DES COMMISSAIRES A LA REINDUSTRIALISATION	40

4^{ème} PARTIE : LES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

FONDS D'INVESTISSEMENT SOCIAL	42
ACTIVITE PARTIELLE	49
ZERO CHARGES	52
CONTRATS AIDES	54
CONTRAT DE TRANSITION PROFESSIONNELLE ET CONVENTION DE RECLASSEMENT PERSONNALISE	56
MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES SENIORS	58
MESURES D'URGENCE POUR L'EMPLOI DES JEUNES	60
DEVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE	63
FORMATION PROFESSIONNELLE	65
ALLOCATION EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION (AFDEF)	68
AIDES AUX DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE DROITS	69
FUSION DE L'ANPE ET DES ASSEDIC ET DEPLOIEMENT DE POLE EMPLOI	72
REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	75

5^{ème} PARTIE : LE GRAND EMPRUNT

INVESTISSEMENTS D'AVENIR	77
--------------------------	----

1. Le plan bancaire et les mesures de relance prises en 2009 ont permis à l'économie française de mieux résister en 2009 et d'enclencher sa reprise en 2010.

1.1. Le plan bancaire français a été un succès.

Ce plan n'a rien coûté au contribuable. Au contraire, il a rapporté 2,5 Md€ à l'Etat.

Par ailleurs, grâce à la mobilisation du gouvernement auprès des banques, aux engagements qui leur ont été demandés, à la médiation du crédit, non seulement le resserrement du crédit a été évité mais **les encours ont progressé de 2,7% en 2009 malgré la récession** alors qu'ils baissaient de -0,1% dans la zone euro.

1.2. Les mesures prises par le gouvernement représentent une injection de revenu dans l'économie de 45Md€ sur 2009-2010, soit 2,4% du PIB.

Les mesures de relance prises en décembre 2008 et les dispositifs au bénéfice des ménages décidés en février 2009 représentent près de 30Md€, dont la mise en œuvre a été concentrée sur 2009.

Les mesures de trésorerie, et notamment les remboursements anticipés de dettes de l'Etat (mensualisation du remboursement de la TVA, remboursement immédiat du crédit impôt recherche, etc.) ont soulagé la trésorerie des entreprises en 2009. Elles ont ainsi évité de nombreuses défaillances.

L'effet de la prime à la casse a été sensible. Pour un coût limité à 0,5Md€ en 2009, elle a bénéficié à près de 600 000 véhicules. Cette prime s'est ainsi traduite par un impact de 0,1 point de PIB pour un coût inférieur à 0,03 point de PIB. En 2010, la sortie progressive du dispositif limitera le contrecoup mécanique lié à l'extinction de la mesure.

Les mesures de soutien au pouvoir d'achat représentent 3 Md€ en 2009. Elles ont stimulé la consommation au plus fort de la crise.

Les mesures exceptionnelles en faveur du logement adoptées dans le cadre du plan de relance ont permis de protéger le secteur du bâtiment et d'accomplir simultanément un effort inédit en faveur du logement social. L'Etat a ainsi financé 120 000 logements sociaux en 2009 - le plus haut niveau jamais atteint depuis 35 ans, trois fois supérieur à celui de l'année 2000 - et 140 000 sont prévus en 2010. Au total, 164 000 emplois ont été créés ou sauvegardés dans le secteur du bâtiment.

L'effet des mesures prises à l'hiver 2008-2009 est renforcé, à hauteur de 15 Md€, par l'influence cumulée sur la période 2009-2010 de la mise en œuvre du revenu de solidarité active, de la montée en charge de la loi du 21 août 2007 sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat, de la suppression progressive de l'imposition forfaitaire annuelle et de la diminution de la TVA sur certains services de restauration.

Par ailleurs, le gouvernement a fait le choix de ne pas compenser les pertes de recettes publiques liées à la crise, afin de soutenir davantage encore l'économie. Ce libre jeu des

« stabilisateurs automatiques » atténué significativement les effets des fluctuations de l'activité.

Les plans de relance étrangers ont aussi soutenu la croissance française. La coordination des politiques économiques au niveau mondial (dans le cadre du G20) et européen (avec la présidence française de l'Union européenne) a permis de mettre en œuvre de façon simultanée des plans de relance dans tous les pays développés.

Selon les études réalisées par le ministère de l'économie, le plan de relance français a été l'un des plus efficaces avec un multiplicateur de 0,7, ce qui signifie que chaque euro injecté dans l'économie a entraîné 0,7 euro d'activité. C'est très au-dessus des plans de relance de nos partenaires européens (0,3 pour l'Allemagne et le Royaume-Uni ; 0,6 pour l'Espagne).

1.3. La politique du gouvernement a permis d'atténuer fortement l'impact de la crise et les premiers indicateurs conjoncturels de 2010 sont encourageants.

1.3.1. Sans l'action du gouvernement, l'évolution de la croissance aurait été d'environ -4,8% en 2009, au lieu de -2,2% constaté. Les effets favorables sur la croissance seraient liés, à parité, aux mesures de relance et au choix de ne pas compenser les moins values de recettes.

L'évolution de la croissance en France en 2009 a été la moins défavorable des grands pays européens. Le repli de -2,2% du PIB en France est sensiblement inférieur aux évolutions enregistrées en zone euro (-4,0%), en Allemagne (-4,9%), au Royaume-Uni (-5,0%) ou en Italie (-5,1%).

Selon les organisations internationales, les fruits de la politique de relance française devraient demeurer significatifs en 2010.

1.3.2. La reprise est engagée depuis le dernier trimestre 2009. L'économie française a en effet enregistré au 4ème trimestre 2009 la meilleure performance de la zone euro avec 0,6% de croissance. Les organisations internationales prévoient que la France fera mieux en 2010 que la moyenne de la zone euro. Ainsi, le FMI vient de réviser à la hausse ses prévisions de croissance pour la France à 1,5% pour 2010. Notre pays sort plus rapidement et plus vigoureusement de la crise que l'Allemagne (+1,2%) ou que la moyenne de la zone euro (+1%).

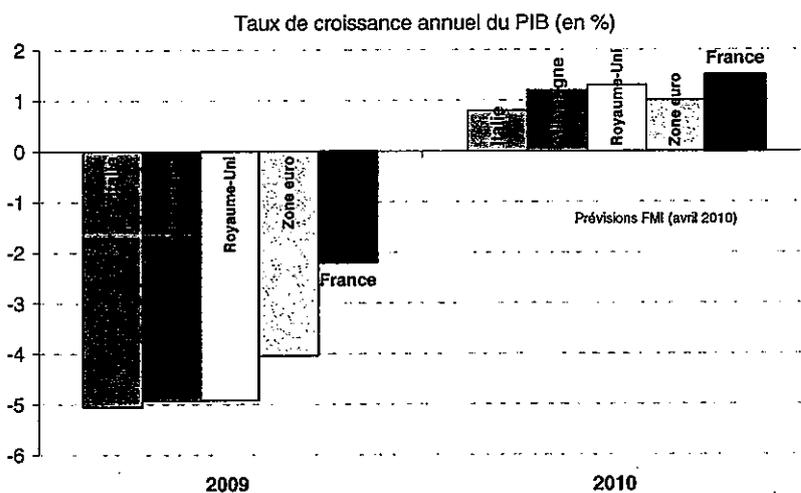
Cette tendance est confirmée par les enquêtes de conjoncture qui sont bien orientées. Tant dans l'industrie manufacturière que dans les services, les indicateurs synthétiques de climat des affaires s'améliorent et se rapprochent de leur moyenne de long terme. De même, l'indice des directeurs d'achat du climat des affaires dans l'industrie manufacturière se situe en avril à son meilleur niveau depuis juillet 2006. Dans les services, cet indice enregistre également un fort rebond.

La production manufacturière poursuit son redressement : elle a progressé de 0,4% en février et de 0,6% en janvier.

La situation des entreprises s'améliore également nettement. Le taux de marge se redresse et les entreprises bénéficient de la réforme de la taxe professionnelle et de l'assouplissement des conditions de crédit. Les défaillances d'entreprises sont en recul : selon les estimations de l'institut Asteres, celles-ci ont diminué de 0,5% sur le premier trimestre.

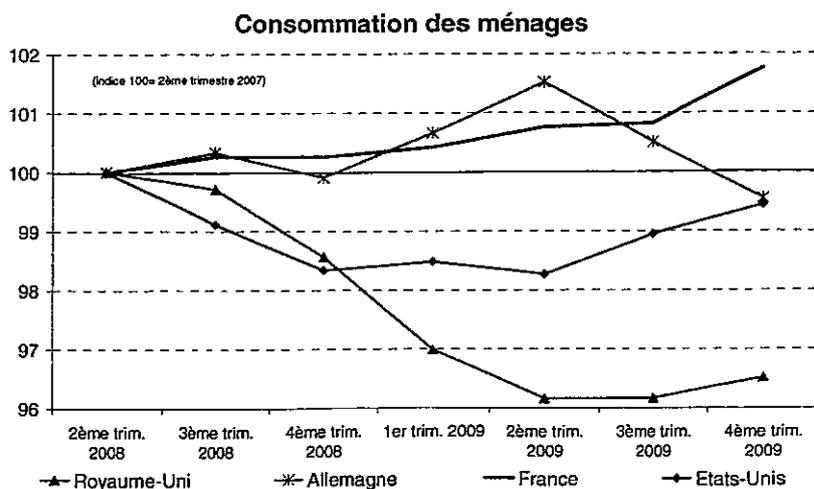
D'après l'INSEE, cette amélioration de la situation financière des entreprises permettra un **redémarrage de l'investissement au 2ème trimestre de 2010**, ce qui constitue un gage de pérennité de la reprise.

Selon, les dernières prévisions de l'INSEE, la croissance au 1er trimestre serait de 0,2%, puis de 0,3% au 2ème trimestre 2010. Même si ces prévisions traduisent une reprise encore modérée, elles confirment l'absence de scénario en W, puisqu'aucun repli du PIB n'est attendu sur les 6 premiers mois de 2010.



1.3.3. La consommation totale des ménages a continué d'augmenter malgré la crise. La France constitue à cet égard une exception au sein des pays développés. **En moyenne annuelle, la consommation y a augmenté de +0,8% en 2009**, une performance nettement plus favorable que dans la zone euro (-1,0%), en Allemagne (+0,3%) ou au Royaume-Uni (-3,1%) malgré, pour ce dernier pays, une réduction du taux normal de TVA en 2009.

La dynamique de la consommation à la fin de 2009 est demeurée très favorable à la France : entre le 4^{ème} trimestre 2008 et le 4^{ème} trimestre 2009, la consommation totale y a progressé de +1,5% alors qu'elle se repliait de -0,4% en Allemagne, de -0,6% dans la zone euro et de -2,1% au Royaume-Uni.



Jusqu'à présent, en dehors des facteurs exceptionnels et pour l'essentiel non récurrents du début de l'année (contrecoup de la prime à la casse, volatilité mensuelle des achats de vêtements liée aux soldes), **la consommation continue d'augmenter.**

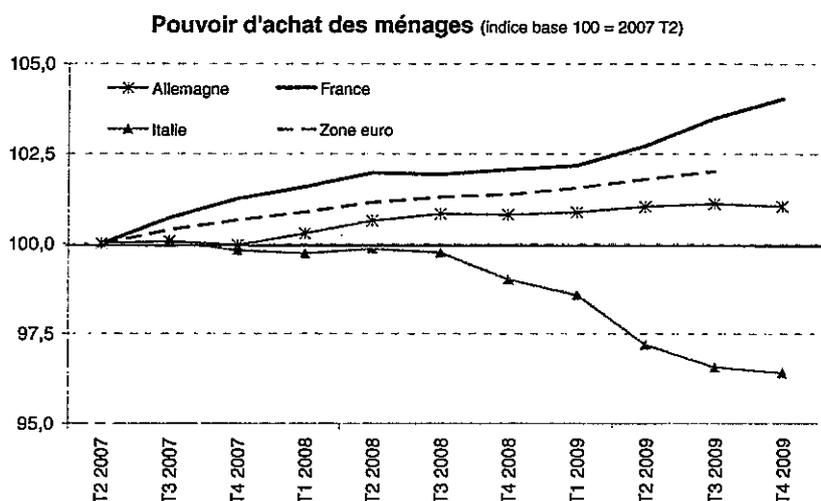
Ainsi, la hausse de la consommation des ménages en produits manufacturés en mars (+1,2%) prouve que la demande des ménages résiste. En mars 2010, la consommation des ménages a augmenté de 2,5% par rapport à mars 2009.

La situation financière solide des ménages, dont témoigne le niveau élevé du taux d'épargne (16,3% du revenu disponible brut au 4ème trimestre 2009), permet à ces derniers de maintenir leur consommation.

*

2. La politique de relance a permis d'atténuer les effets de la crise sur les ménages et les salariés.

2.1. Le pouvoir d'achat des ménages a, en moyenne, progressé de +2,1% en 2009 selon l'INSEE (à comparer avec 1,9% par an en moyenne entre 2003 et 2009), soit nettement plus que chez nos principaux partenaires.



Dans un contexte d'inflation faible, le pouvoir d'achat des ménages a profité des **mesures de solidarité et de justice** décidées à l'occasion du sommet social qui s'est tenu à l'Elysée le 18 février 2009. Ces mesures ont bénéficié à **plus de 10 millions de nos concitoyens** : suppression des deux derniers tiers de l'impôt sur le revenu en 2009 pour 6 millions de foyers modestes, prime de solidarité active de 200 euros, prime exceptionnelle de 150 euros pour les familles bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire, bons d'achat de services à la personne... et bien entendu, poursuite de la revalorisation du minimum vieillesse et de l'AAH, qui progresseront tous deux de 25% sur la durée du quinquennat.

Le pouvoir d'achat des ménages a aussi bénéficié des réformes mises en œuvre par le gouvernement comme le changement de l'**indexation des loyers** et les **effets de la loi de modernisation de l'économie sur les prix des produits de grande consommation** en grande surface, qui baissent de 0,2% sur un an.

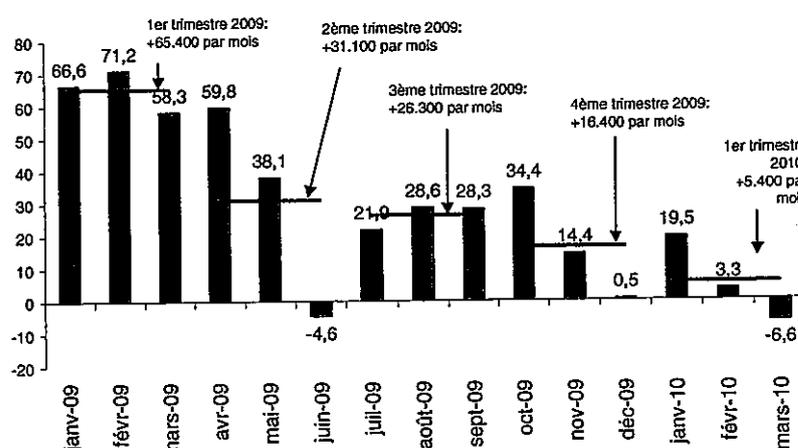
Au premier semestre 2010, selon les prévisions de l'INSEE, le pouvoir d'achat devrait augmenter de 0,3%, la reprise de la masse salariale (+0,4%, après +0,2% au 3^{ème} trimestre) prenant le relais des mesures de relance.

2.2. La situation de l'emploi se stabilise même si les effets de la crise n'ont pas disparu.

2.2.1. Si le chômage a beaucoup augmenté depuis 2008, on constate depuis le printemps 2009 une vraie rupture de tendance. Les effets de la crise sur l'emploi n'ont pas disparu, mais ils ont nettement ralenti. 20.400 emplois salariés marchands ont encore été détruits au 4^{ème} trimestre, soit 4 fois moins qu'au 3^{ème} trimestre (-79.800). L'emploi dans le tertiaire hors intérim se stabilise (+2.800). L'emploi intérimaire, qui est souvent considéré comme un indicateur avancé des évolutions du marché de l'emploi, a continué de progresser (+23.500 au 4^{ème} trimestre, après +25.000 au 3^{ème} trimestre).

L'évolution du chômage au cours des deux derniers mois (+ 3.300 en février ; -6.600 en mars) constitue également un signal encore fragile mais encourageant. En rythme trimestriel, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi s'est fortement ralentie : +5.400 en moyenne mensuelle au 1^{er} trimestre 2010 après +16.400 au 4^{ème} trimestre 2009, +26.300 au 3^{ème} trimestre, +31.100 au 2^{ème} trimestre et +65.400 au 1^{er} trimestre 2009.

Variation mensuelle du nombre d'inscrits à Pôle Emploi (en milliers)



2.2.2. Face à la crise, les moyens que l'Etat a consacrés aux politiques de l'emploi ont atteint des niveaux inédits (plus de 13 Md€ en 2009 et autant en 2010) et des outils efficaces ont été mis en place en lien avec les organisations syndicales et patronales, notamment dans le cadre du fonds d'investissement social.

Pour préserver l'emploi, l'Etat et les partenaires sociaux ont rénové l'activité partielle, en l'assouplissant, pour qu'elle bénéficie au maximum d'entreprises et en revalorisant son indemnisation, qui peut désormais s'élever à l'intégralité du salaire net au niveau du SMIC. Surtout, les périodes rendues ainsi disponibles ont été utilisées pour former les salariés, ce qui permet d'enrichir leurs compétences et de rendre nos entreprises plus compétitives. On estime que plus de 400 000 salariés ont bénéficié de l'activité partielle en 2009.

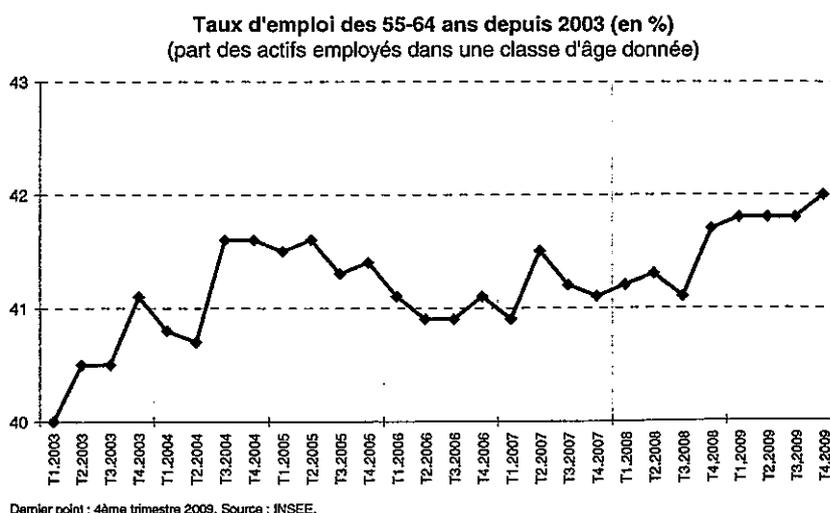
Pour créer des emplois, malgré la crise, près d'un million d'embauches ont bénéficié du dispositif « **zéro charges** » dans les TPE. 480 000 **contrats aidés** ont permis de faire revenir sur le marché du travail les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Grâce au **plan d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes**, alors que les contrats en alternance s'effondraient au début de l'année 2009 (-20% sur les contrats d'apprentissage et -40% sur les contrats de professionnalisation), la tendance a été totalement inversée : les taux d'entrée dépassent désormais les niveaux atteints les années précédentes. Depuis novembre 2009, le chômage des jeunes se replie tous les mois.

Pour aider les Français à retrouver des emplois, l'Etat et les partenaires sociaux ont repensé les outils de reclassement en faveur des salariés licenciés économiques : à fin mars 2010, 120 000 personnes bénéficient d'un contrat de transition professionnelle ou d'une convention de reclassement personnalisé. Avec la **nouvelle convention d'assurance chômage**, entrée en vigueur en avril 2009, les organisations syndicales et patronales ont amélioré l'indemnisation des demandeurs d'emploi, en abaissant à 4 mois (contre 6 auparavant) la durée minimale de travail nécessaire pour bénéficier de l'allocation chômage.

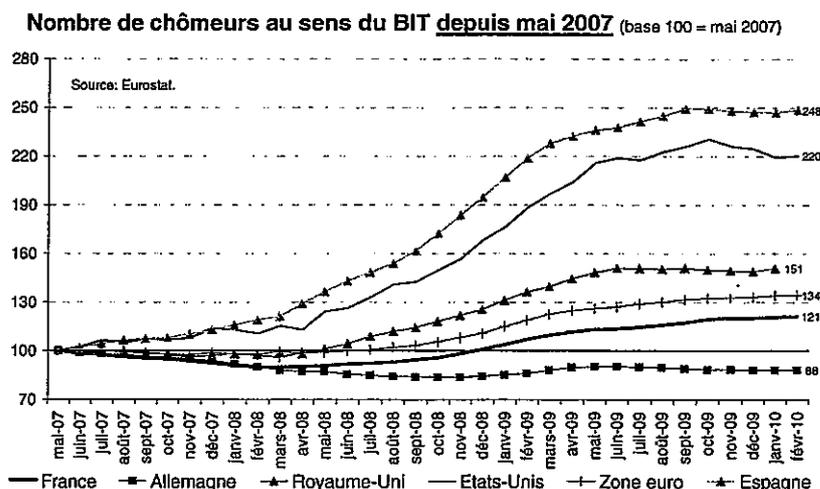
Pour les demandeurs d'emploi en fin de droit, un accord a été conclu avec les partenaires sociaux le 15 avril pour un plan massif (705 M€) en faveur de 345.000 demandeurs d'emploi en fin de droits. Il permet de proposer à ces derniers soit une formation rémunérée, soit un contrat aidé, ou, à défaut, une aide exceptionnelle.

De nombreuses mesures ont été décidées en faveur de l'emploi des seniors : libéralisation du cumul emploi-retraite, majoration de la surcote, taxation des préretraites, suppression des mises à la retraite d'office avant 70 ans et d'autres dispositifs qui font arbitrairement et contre toute logique sortir du marché de l'emploi des salariés pourtant dotés d'expérience et de savoir-faire essentiels pour notre économie. En outre, les entreprises ont depuis le 1^{er} janvier 2010 l'obligation de négocier un accord ou d'élaborer un plan d'action interne pour l'emploi des seniors, à peine de se voir infliger une pénalité. Ces mesures portent leurs fruits puisque **malgré la crise, le taux d'emploi des seniors a enfin progressé**.

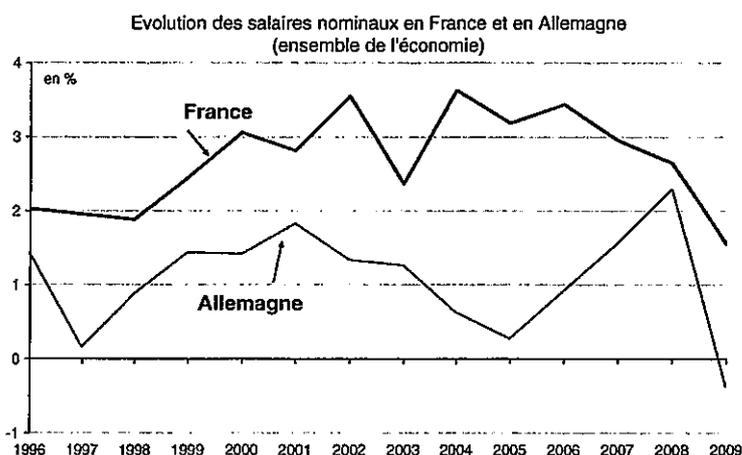


2.2.3. La dégradation de l'emploi liée à la crise est moins intense en France que chez la plupart de nos voisins. Le nombre de chômeurs en France, mesuré en données comparables au niveau international, est supérieur de 21% en février 2010 à son niveau de mai 2007. Sur la

même période, il a plus que doublé aux Etats-Unis (+120%) et en Espagne (+148%). La hausse atteint 34% dans la zone euro.



En France, la dégradation de l'emploi est plus récente et moins intense en lien avec des dispositifs puissants d'indemnisation de l'activité partielle, lesquels ont été sensiblement renforcés en France par le gouvernement en 2009. Par ailleurs, l'ajustement du marché du travail allemand porte beaucoup plus qu'en France sur les salaires, qui ont baissé outre-rhin, en moyenne, en 2009.



*

3. La poursuite des réformes est nécessaire pour retrouver un haut niveau de croissance et d'emploi.

Au-delà du nécessaire soutien conjoncturel, les réformes ont été poursuivies pour redresser notre taux de croissance grâce à un renforcement de notre compétitivité et à une amélioration du fonctionnement du marché du travail.

3.1. Favoriser le retour à l'emploi.

Les exonérations sur les heures supplémentaires ont introduit un élément de souplesse sur le temps de travail, qui a limité la dégradation de l'emploi en période de crise. Après un décollage de près de +20% en 2008, le nombre d'heures supplémentaires s'est logiquement

ajusté à la conjoncture en 2009 en diminuant de -7% pour atteindre 676 millions. Cette évolution a limité l'ajustement du marché du travail sur l'emploi, à l'image de ce qui s'est passé en Allemagne.

Au-delà des mesures d'urgence, **la politique de l'emploi vise à faciliter un retour à l'emploi rapide et dans les meilleures conditions** : création du revenu de solidarité active, de Pôle Emploi, réforme de la formation professionnelle... L'ensemble de ces dispositifs contribue à limiter la durée de chômage et à éviter que la crise actuelle ne se traduise par un redressement trop important du chômage de long terme.

3.2. Redresser la productivité de l'économie.

Avec la **réforme de la taxe professionnelle**, la politique fiscale joue un rôle essentiel pour soutenir l'investissement privé. En 2010, elle apportera un soutien temporaire d'environ **12Md€ à la trésorerie des entreprises**. Elle permettra de restaurer la capacité de nos entreprises à investir, à embaucher et à conquérir de nouveaux marchés. Elle va réduire très sensiblement le poids d'un impôt qui nuit à la compétitivité et à l'attractivité de la France.

La **prolongation en 2010 du remboursement anticipé des sommes dues au titre du crédit d'impôt recherche (CIR)** permettra de maintenir un délai réduit entre l'engagement des dépenses de recherche et le remboursement de la créance fiscale. Elle renforcera le caractère attractif du CIR qui avait déjà été triplé en 2008. Elle soutiendra la trésorerie des entreprises innovantes à hauteur de 2,5 Md€.

Voté début 2010, **l'Emprunt national va financer des investissements publics ciblés sur des projets rentables à hauteur de 35 Md€** (hors effets d'entraînement sur le secteur privé). Ces projets diminueront les coûts de production des entreprises (coûts de transport, d'échanges d'information, de R&D...). L'emprunt national n'appauvrira pas l'Etat en termes nets car il financera des actifs rentables et des infrastructures utiles pour le développement économique de notre pays.

3.3. Faciliter le développement et le financement des entreprises.

Le gouvernement attache une grande importance au développement des très petites unités de production. **Le statut de l'auto-entrepreneur a été plébiscité par les Français**, avec plus de 320.000 créations en 2009, signe de l'essor d'une culture entrepreneuriale et populaire. La réforme sur la création de l'EIRL et le patrimoine d'affectation constitue une autre avancée très importante pour les artisans dont le patrimoine personnel ne subira plus les aléas de l'exploitation.

La crise financière a pu dégrader l'accès au financement des entreprises. Pour les plus importantes d'entre elles, le gouvernement a pris des mesures renforçant l'attractivité de la place financière parisienne, afin notamment de faciliter leur condition d'accès aux marchés obligataires. Pour les petites entreprises, le mécanisme du médiateur du crédit a permis d'éviter de nombreuses faillites et de sauvegarder des milliers d'emplois.

Enfin, la crise a rappelé l'importance de la **régulation bancaire et financière** pour favoriser une accumulation du capital saine et équilibrée, sans soubresauts déstabilisateurs ni excès condamnables. L'action du gouvernement sur la scène internationale a déjà permis de nombreuses et importantes avancées : lutte contre les paradis fiscaux non coopératifs, taxation des bonus des opérateurs de marché dans le secteur bancaire, régulation des *Hedge funds*,

élaboration de nouvelles normes prudentielles dites « Bâle III », engagement d'un débat sur la taxation des banques pour répondre aux risques systémiques.

3.4. Donner une nouvelle impulsion à la politique industrielle.

L'existence d'une industrie forte et compétitive en France est la condition de la croissance et du maintien de l'emploi sur nos territoires.

La France s'est dotée au cours des trois dernières années des outils permettant de soutenir l'industrie française pendant la crise et favoriser son développement :

- **Le Fonds stratégique d'investissement (FSI)**, doté de 20 Md€ dont 6 Md€ de liquidités immédiatement mobilisables, a la double mission de financer en fonds propres les projets de croissance des entreprises de toutes tailles et de sécuriser et stabiliser le capital des entreprises stratégiques. Il a déjà investi 1 230 M€ dans 30 entreprises et constitué des fonds sectoriels, dans l'automobile, l'aéronautique ou le bois.
- **Une politique sectorielle puissante pour l'automobile** : grâce aux prêts accordés par l'Etat et à l'impact de la prime à la casse, la situation des producteurs automobiles a été consolidée et la consommation a été massivement relancée. Depuis juin 2009, le nombre de véhicules produits en France a augmenté pour afficher une progression de 36% au 4^{ème} trimestre 2009 par rapport à la même période en 2008.
- **La suppression de la taxe professionnelle bénéficiera en premier lieu à l'industrie** en supprimant un obstacle important à l'investissement en France.
- **Les Etats-généraux de l'Industrie** ont permis, dans le cadre d'une mobilisation nationale, de définir un plan d'action de 23 mesures en faveur de l'industrie.

L'avenir de notre industrie passe enfin par le maintien d'une politique salariale permettant de renforcer sa productivité par rapport à ses principaux concurrents. En particulier, elle reste encore handicapée par les évolutions de coûts salariaux unitaires qui ont été jusque fin 2008 plus dynamiques en France qu'en Allemagne (cf. graphique supra).

3.5. Redresser nos finances publiques.

Les résultats économiques enregistrés par la France témoignent de la pertinence de la politique économique menée pendant la crise, marquée par la mise en œuvre rapide d'un plan de relance et le libre jeu des stabilisateurs automatiques. Le déficit des administrations publiques a ainsi atteint 7,5% du PIB en 2009 et devrait s'établir à 8% en 2010.

Une fois que la reprise sera durablement installée en 2010, il sera nécessaire d'engager le redressement de nos finances publiques.

La conférence sur les déficits, qui sera prochainement réunie par le Président de la République, sera l'occasion de définir la stratégie de redressement de nos finances publiques, sur la base d'un constat partagé. Elle devra concerner l'ensemble des acteurs de la dépense : Etat, collectivités locales, sécurité sociale. Conformément aux engagements du Président de la République, cette stratégie passera par une réduction de la dépense publique, et non par une augmentation des impôts qui affaiblirait notre compétitivité.

PREMIERE PARTIE
LA STABILISATION ET
LA REGLEMENTATION DU SYSTEME FINANCIER

1. De quoi s'agit-il ?

Le plan de financement de l'économie repose sur la création de deux sociétés (SFEF et SPPE) chargées respectivement du refinancement et du renforcement des fonds propres des banques afin qu'elles continuent à augmenter leurs encours de crédit. En outre, la médiation du crédit accompagne les entreprises pour régler leurs problèmes de financement avec les banques.

1. Le dispositif de refinancement vise à desserrer la contrainte de financement de moyen terme de l'activité de crédit à l'économie dans un contexte de tensions sur les marchés. Il repose sur la mise en place de la Société de financement de l'économie française (SFEF), qui émet de la dette garantie par l'Etat d'une maturité maximale de 5 ans (dans la limite de 265 Md€) pour octroyer, à due concurrence des sommes collectées, des prêts aux établissements de crédit agréés en France, satisfaisant aux exigences légales de fonds propres et disposant de collatéraux de bonne qualité. La répartition des prêts est déterminée par la taille de bilan et le montant de l'encours de crédit clientèle des établissements.

2. Le dispositif de recapitalisation prévoit la souscription via la Société de prise de participation de l'Etat (SPPE), société dont l'Etat est l'unique actionnaire, de titres émis par les établissements de crédit et constitutifs de fonds propres *tier one*, dans la limite d'un plafond de 40 Md€. La SPPE porte également la participation prise par l'Etat de 5,7% au capital de Dexia en octobre 2008. Hormis l'opération de sauvetage de Dexia, le dispositif consiste à pallier temporairement les difficultés des banques à maintenir le niveau de fonds propres nécessaire au financement de l'économie, du fait de la faiblesse de leurs résultats et des besoins en fonds propres supplémentaires générés par la dégradation de la conjoncture économique.

Les banques bénéficiaires de ces deux dispositifs ont pris plusieurs engagements éthiques (politique de rémunération) et de croissance de leurs encours de crédits à l'économie.

3. La médiation du crédit, relayée localement par les directions départementales de la Banque de France, s'adresse à toute entreprise connaissant des difficultés de financement afin de trouver une solution, grâce à une concertation entre établissements financiers (banques, assureurs crédit, acteurs du capital investissement) et entreprises.

La médiation du crédit a également suscité la mise en place d'un réseau Tiers de Confiance, désignés dans chaque département au sein des réseaux professionnels (chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat, MEDEF, CGPME, UPA, APCE et réseaux professionnels d'accompagnement à la création/reprise d'entreprises) dont le rôle est notamment d'accompagner les entreprises dans leurs démarches vers la médiation.

2. Où en est-on ?

La SFEF a levé environ 77 Md€¹ de dette avec la garantie de l'Etat. Ces sommes ont été prêtées à 12² banques qui en ont fait la demande et qui représentent plus de 80% des prêts à l'économie.

La SPPE a souscrit environ 20 Md€ de titres de fonds propres émis par les 6 principales banques françaises : près de 10 Md€ sous forme de titres super subordonnés (TSS) et près de 10 Md€ sous forme d'actions de préférence. La SPPE porte de plus une participation de 1 Md€ dans Dexia. A ce jour, les banques ont remboursé environ 14,5 Md€ à la SPPE.

Le médiateur du crédit a pris en charge plus de 19 500 dossiers. Sur les dossiers instruits et clos, près de 10 400 sociétés, représentant plus de 194 000 emplois, ont ainsi été confortées dans leur activité (63% de médiation réussie), pour près de 2,6 Md€ de crédits débloqués. 96% des entreprises en médiation ont moins de 50 salariés, dont une majorité moins de 10 salariés. En ce qui concerne les montants, plus de la moitié des encours de crédits traités en médiation sont inférieurs à 50 000 €. Les accords signés avec les assureurs crédit ont permis de nombreuses avancées : plus de 71 000 dossiers CAP et CAP+ et près de 3 000 dossiers CAP et CAP+ Export.

L'ensemble de ce dispositif a permis de rétablir des conditions de fonctionnement normal sur les marchés financiers au service du financement de l'économie.

En contrepartie de l'aide qui leur était apportée, les banques ont également pris des engagements de soutien au financement de l'économie et de mise en œuvre des décisions du G20 notamment sur la rémunération des opérateurs de marché.

Grâce à ces mesures, le financement bancaire de l'économie s'est révélé plus dynamique en France que dans le reste de la zone euro : les encours de crédit aux particuliers et aux entreprises ont progressé de 1,8% en France en 2009 (+2,3% pour les banques ayant bénéficié du soutien de l'Etat³), contre une diminution de 0,6% en zone euro. Si les rythmes de croissance des encours de crédit tendent à converger depuis un an, la France et l'Italie présentent les meilleures performances de la zone euro en termes de croissance du crédit. Ces dispositifs ont évité que l'économie française ne connaisse une récession bien plus sévère au cours de l'hiver 2008 et ont contribué à la reprise observée sur période récente (croissance de +0,6% au 4^{ème} trimestre 2009).

Le plan de soutien du système financier apporte des ressources aux finances publiques (revenus nets de plus de 2 Md€ sur 2008 et 2009) : les garanties de l'Etat et les apports en capitaux sont en effet rémunérés aux conditions de marché, et ont ainsi, en l'absence de sinistre, un impact positif sur le solde public. En outre, les apports en capitaux et les prêts aux établissements bancaires jouent mécaniquement à la hausse sur la dette publique brute mais n'affectent pas la dette publique nette. Les titres souscrits par la SPPE, tout comme les emprunts de la SFEF, n'ont pas vocation à rester durablement dans le patrimoine de l'Etat.

¹ Le montant total converti en euros des émissions de la SFEF est susceptible de varier en fonction de l'évolution du taux de change.

² Compte tenu de la fusion des Caisses d'épargne et des banques populaires.

³ +2,7% en incluant les encours aux collectivités locales, pour un objectif de 3 à 4%.

1. De quoi s'agit-il ?

La France s'est fortement mobilisée pour qu'une réponse coordonnée au niveau mondial soit apportée à la crise. Dès le 23 septembre 2008, le Président de la République, alors président en exercice de l'Union européenne, a appelé devant l'assemblée générale des Nations-Unies les chefs d'Etat et de gouvernement à se réunir pour tirer ensemble les leçons de la crise financière. Sous son impulsion, le sommet de Washington a été réuni le 15 novembre 2008, marquant le point de départ menant au sommet de Londres du 2 avril puis de Pittsburg du 25 septembre 2009.

L'agenda du G20 pour la régulation financière s'articule autour d'un objectif fondamental fixé dès le G20 de Washington en novembre 2008 : « *Nous nous engageons à renforcer nos régimes de régulation, notre contrôle prudentiel et notre gestion des risques ainsi qu'à garantir que tous les marchés, produits et acteurs financiers soient soumis à une régulation ou à une surveillance selon le cas.* » Cet objectif s'articule autour de 3 grands thèmes :

- élargir le champ de contrôle et la surveillance des acteurs financiers ;
- renforcer les règles applicables aux acteurs régulés ;
- assurer une mise en œuvre universelle de ces nouvelles règles en luttant contre les territoires non coopératifs.

Au plan institutionnel, le Forum de stabilité financière (FSF) a été transformé en un **Conseil de stabilité financière (CSF)**, qui intègre maintenant tous les membres du G20 ainsi que l'Espagne, les Pays-Bas et la Commission européenne, au mandat étendu et aux prérogatives renforcées : il sera en charge de la prévention des risques, de l'édiction de standards de supervision, de la gestion des crises ainsi que du rôle plus classique de coordination de la supervision des institutions dépassant le cadre d'une seule juridiction.

2. Où en est-on ?

Lors des sommets de Washington (novembre 2008), de Londres (avril 2009) et de Pittsburgh (septembre 2009), un **calendrier précis a été imparti aux enceintes techniques** (CSF, Comité de Bâle, IASB, GAFI) qui sont chargées de la plus grande partie de la mise en œuvre de ces décisions. Le prochain sommet du G20 est prévu à Toronto en juin 2010.

1^{er} objectif : élargir le champ de contrôle et de la surveillance à de nouveaux acteurs.

- **agences de notation** : l'Union européenne a adopté dès avril 2009 un règlement imposant leur enregistrement et leur surveillance par les autorités de contrôle des marchés, entré en vigueur en septembre ;
- **hedge funds** : un projet de directive européenne est sur la table ; il fait encore l'objet de discussions mais le texte devrait être adopté dans les prochains mois ;
- **dérivés OTC (contrats de dérivés de gré à gré)** : d'ici 2012, il sera obligatoire de les standardiser et de les compenser via des chambres de compensation régulées ;

- **titrisation** : le comité de Bâle a adopté de nouvelles mesures en matière de titrisation afin de renforcer l'incitation des banques à conserver une gestion adéquate du risque titrisé. Un projet de directive européenne est en cours d'adoption.
- **rémunérations** : des standards internationaux ont été adoptés par le Conseil de stabilité financière ; la France a fait partie des premiers pays à les mettre en œuvre via un arrêté de novembre 2009 et des normes de place de la FBF. En cas de manquement à ces règles, l'Autorité de contrôle prudentiel peut appliquer toute l'échelle de sanctions prévues par le code monétaire et financier, y compris les sanctions financières. Les banques françaises se sont montrées globalement vertueuses. La mission Camdessus, mise en place par le Président de la République le 25 août 2009, a activement contribué à la naissance de ces nouvelles pratiques. La France et le Royaume-Uni ont mis en place en 2009 une taxe de 50% sur les bonus distribués aux opérateurs de marché.

2^{ème} objectif : renforcer la supervision et les règles prudentielles applicables aux acteurs régulés, notamment les banques.

En matière de supervision, les principales places financières ont engagé de profondes réformes :

- **en Europe**, une nouvelle architecture de supervision est en train de voir le jour. Adoptée par le conseil ECOFIN en décembre 2009, elle constitue une étape structurante pour renforcer la stabilité financière en Europe. Cette nouvelle architecture de supervision européenne sera organisée autour de 4 nouvelles autorités : le comité européen du risque systémique (chargé de la surveillance macro-prudentielle) et les 3 autorités de supervision sectorielle pour les banques, les assurances et les marchés financiers chargées notamment de faire appliquer de manière uniforme le droit communautaire applicable au secteur financier et de régler les éventuels différends entre superviseurs nationaux. Cette réforme est en cours d'examen au Parlement européen.
- **au niveau national**, la France a pris de l'avance dans ce domaine en engageant sa réflexion dès 2008. La fusion des autorités de supervision de la banque et de l'assurance a donné naissance à l'Autorité de contrôle prudentiel. Cette réforme permet également la mise en place d'un pôle de contrôle de la commercialisation des produits financiers. L'ACP a été installée le 9 mars dernier à la Banque de France.

En matière de régulation, afin de renforcer la solidité du secteur bancaire, le Comité de Bâle a publié des propositions très ambitieuses, qui visent notamment à augmenter les exigences quantitatives et qualitatives en fonds propres et à disposer d'une réglementation harmonisée au niveau international sur la liquidité. Les propositions du comité de Bâle font aujourd'hui l'objet d'une large consultation mais aussi et surtout d'études d'impact micro et macro-économiques dont les résultats seront connus en juillet 2010 afin de calibrer les mesures d'ici fin 2010, pour une mise en œuvre à partir de fin 2012.

Plusieurs mesures visent également à réduire la pro-cyclicité des règles, notamment des règles comptables, à travers la mise en place des instruments contra-cycliques comme le provisionnement dynamique (pour les banques). L'IASB (*International accounting standard board*) travaille plus globalement à la révision du cadre comptable.

Une attention particulière est portée à la régulation du risque systémique. Le G20 a demandé au FSB de lui proposer d'ici octobre 2010 des mesures de prévention et de gestion du risque systémique. Le FMI, mandaté également par le G20, fera des propositions sur les modalités d'une taxe internationale sur le secteur financier afin qu'il contribue davantage au financement de la stabilité financière.

3^{ème} objectif : assurer une mise en œuvre universelle de ces nouvelles règles en luttant contre les territoires non coopératifs.

Suite à l'appel du G20, des mécanismes de revue par les pairs pour identifier les juridictions non coopératives se sont mis en place dans les trois domaines concernés.

Ce processus a déjà abouti en matière de **lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme**, en février dernier, avec l'identification par le GAFI de 28 juridictions à risques et la publication de deux documents différenciant huit juridictions non coopératives et 20 juridictions engagées dans un dialogue.

Dans le **domaine fiscal**, depuis le sommet du G20 de Londres, le 2 avril 2009, **près de 300 accords d'échange d'informations ont été signés par d'ex paradis fiscaux et 15 pays ont décidé de mettre fin au secret bancaire en matière fiscale**. Le groupe de revue par les pairs - présidé par François d'Aubert - du Forum mondial de l'OCDE a lancé début mars une première série d'une vingtaine d'évaluations. Par ailleurs, lors du sommet de Pittsburgh, les chefs d'Etat et de gouvernement s'étaient engagés à « se tenir prêts à prendre des sanctions à l'encontre des paradis fiscaux à partir de mars 2010 ». La France, sur un plan national, s'est dotée dans ce cadre d'un arsenal de sanctions à l'égard d'une liste de paradis fiscaux définie nationalement (arrêté de février 2010).

Enfin, dans le **domaine prudentiel**, suite aux travaux de son groupe d'experts présidé par la France (Directeur général du Trésor), le CSF a adopté une procédure d'évaluation des juridictions à risques, assortie d'une boîte à outils de mesures/contre-mesures, pouvant déboucher sur une liste de juridictions non coopératives d'ici fin 2010. Un groupe de pays à risques a été identifié et le processus d'évaluation par les experts du CSF doit commencer très prochainement.

DEUXIEME PARTIE
LE PLAN DE RELANCE ET
LES MESURES DE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT DES
MENAGES LES PLUS MODESTES

INVESTISSEMENTS PUBLICS

1. De quoi s'agit-il ?

Le plan de relance, lancé il y a un an et demi par le Président de la République, a accordé une **priorité forte à l'investissement public**. Cette décision est venue **fédérer les interventions de multiples acteurs** : Etat, collectivités territoriales et grandes entreprises publiques.

La mobilisation qui en a résulté a **amorcé un cercle vertueux**. Les commandes publiques alimentent les carnets de commandes des entreprises et leur assurent de meilleures perspectives d'activité. **Cela permet de conforter l'emploi de leurs salariés**, ce qui est un facteur de confiance en l'avenir, propice au soutien de la consommation. En outre, ces investissements préparent la compétitivité de demain en remettant la France à niveau du point de vue de ses équipements, de ses infrastructures ou encore de ses universités.

L'effort prévu s'est décliné en **plusieurs milliers de chantiers répartis sur tout le territoire**, grâce à trois axes d'intervention :

- 4,1 Md€ au titre du programme exceptionnel d'investissement public de l'Etat, dans les secteurs des infrastructures, des universités, de la recherche, de la défense et du patrimoine public ;
- 4,1 Md€ des entreprises chargées d'un service public, qui ont saisi cette occasion d'améliorer leur qualité de service et leur compétitivité ;
- un remboursement anticipé du FCTVA pour les collectivités territoriales, qui s'engagent à maintenir leur niveau d'investissement.

Cette action est complétée par une enveloppe de garantie par l'Etat de 10 Md€, destinée à faciliter la mobilisation de financements privés pour les partenariats public-privé (PPP).

2. Où en est-on ?

L'état d'avancement de l'effort exceptionnel en faveur de l'investissement est présenté dans le tableau suivant :

M€	Ouvertures 2009-2010		Consommation effective	
	AE	CP	AE	CP
Etat				
Infrastructures et équipements civils	1 382	1 532	1 213	827
Enseignement supérieur et recherche	691	731	596	406
Equipements de défense et de sécurité	1 390	1 525	1 402	846
Patrimoine	638	638	548	425
Total	4 101	4 426	3 759	2 503
Entreprises publiques	4 134	4 134	3 649	3 537
FCTVA	n.s.	n.s.	3 810	3 810
TOTAL	n.s.	n.s.	11 218	9 850

1) L'Etat

L'Etat a lancé plus de 1 500 chantiers dans les infrastructures et le bâtiment et leur ambitieux calendrier de réalisation a été tenu. La quasi-totalité des contrats a été signée en 2009 et l'effort budgétaire suit le rythme d'avancement des travaux. Ceux-ci s'étaient naturellement sur deux années : la moitié a été réalisée en 2009, soit 2,5 Md€, le reliquat le sera en 2010.

Au total, au 30 avril 2010, 3,8 Md€ ont été engagés (soit 92% des ouvertures de crédits pour la période 2009-2010) et **2,5 Md€ payés (57% du total).**

De manière plus détaillée :

- **au titre de l'équipement en direction des transports et des infrastructures**, de la rénovation d'hôpitaux psychiatriques, de l'agriculture durable et de l'équipement numérique des écoles : 1,2 Md€ de crédits ont été engagés et 827 M€ payés. Ces dotations ont notamment permis de financer de nombreuses opérations, qui concernent tous les modes de transport, dans un souci de développement de l'intermodalité : programmes d'entretien routier, sécurisation de tunnels routiers, accélération du programme de modernisation des itinéraires routiers, volet ferroviaire des contrats de projets Etat-Régions, travaux de régénération du réseau ferroviaire, travaux d'entretien fluvial et de reconstruction de barrages, réalisation de travaux portuaires. Elles ont aussi accéléré les travaux principaux de grands projets d'infrastructure de transport (LGV Bretagne Pays de Loire, LGV Est 2ème phase et canal Seine-Nord Europe) par la réalisation anticipée d'aménagements connexes et d'acquisitions foncières ;
- **au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche** pour l'opération campus, les équipements prévus dans les contrats de plan Etat-région (CPER), le logement étudiant et la mise en sécurité de bâtiments universitaires, 596 M€ de crédits ont été engagés et 406 M€ payés. Parmi les opérations inscrites aux CPER figurent notamment la maison des langues et de l'international (Caen), l'IUT de Blois, l'INSA de Rouen, le bâtiment G de la résidence universitaire de Cachan, l'IPSL de Saint Quentin en Yvelines, le campus Saint Charles (Montpellier), la faculté de médecine Lille 2, la faculté de médecine-pharmacie à Nantes, l'UFR de sciences humaines à Poitiers, le projet Agrale de phénotypage haut débit (Bourgogne) ;
- **au titre des équipements de défense et de sécurité**, 1,4 Md€ ont été engagés et 846 M€ payés. Ces financements ont permis de soutenir des secteurs industriels comme la construction navale, les armements terrestres, l'aéronautique, et l'électronique de défense ;
- **au titre d'opérations de rénovation et d'amélioration du patrimoine** en direction de la culture, la justice, la défense et le patrimoine de l'Etat exemplaire en matière de performances thermiques, 548 M€ de crédits ont été engagés et 425 M€ payés.

2) Les entreprises chargées de services publics

Les entreprises chargées de services publics – EDF, la Poste, GDF-Suez, la RATP et la SNCF – se sont engagées à accompagner les mesures mises en place par le gouvernement pour soutenir l'activité en réalisant 4 Md€ d'investissements supplémentaires.

Elles ont, à ce jour, investi 3,5 Md€.

2009-2010 M€	Maquette	Engagements	Paiement	Taux d'exécution
EDF	2 500	2 311	2 311	92%
GDF-Suez	200	200	200	100%
RATP	450	450,8	431	96%
SNCF	384	357	343,8	90%
La Poste	600	330,6	251,3	42%
Total des investissements	4 134	3 649	3 537	86%

3) Les collectivités territoriales

Les collectivités locales **ont adhéré massivement à la mesure d'attribution anticipée du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**. En effet, 19 540 collectivités ont adhéré en 2009 au dispositif. Ce chiffre comprend 23 régions, 90 départements et 17 183 communes. Les collectivités se sont engagées à investir 54,5 Md€, soit une hausse de 54% par rapport à la référence 2004-2007.

En contrepartie de cet engagement, l'Etat leur a apporté 3,8 Md€.

Néanmoins, pour certaines collectivités, il n'a pas été possible de conventionner en 2009. Aussi, fort du succès de l'an passé, la mesure de versement anticipé du FCTVA est rouverte en 2010, pour les collectivités qui n'ont pu s'engager l'année dernière.

Les partenariats public-privé

Plusieurs grands projets, qui représentent des travaux pour un montant compris entre 13 et 15 Md€, **pourront bénéficier de la garantie de l'Etat**. En particulier :

- la LGV Bretagne Pays de Loire, pour un montant maximum de 850 M€ de garantie ;
- la LGV Sud Est Atlantique, pour une garantie maximale de 1 Md€.

1. De quoi s'agit-il ?

1) Mesures de trésorerie en faveur des entreprises

Afin de lever les contraintes de financement pesant sur les entreprises du fait de la crise financière, le plan de relance prévoit un remboursement accéléré des créances que les entreprises détiennent sur l'Etat.

Ces dispositions fiscales ont été adoptées le 30 décembre 2008 dans la deuxième loi de finances rectificative pour 2008 :

- **mensualisation des remboursements de crédits de TVA** : ce remboursement est en principe annuel ou trimestriel. Afin d'améliorer leur trésorerie, les entreprises peuvent demander à l'Etat le remboursement de leur crédit de TVA (différence entre la TVA facturée et collectée) de façon mensuelle depuis février 2009. Cette mesure a un coût pour l'Etat en 2009 seulement (seule année concernée par le versement de plus d'un an de remboursements de crédits de TVA) ;
- **remboursement accéléré des créances au titre du crédit impôt recherche** : jusqu'à présent, les entreprises titulaires d'un crédit d'impôt recherche qui ne pouvaient pas l'imputer immédiatement sur leur bénéfice, notamment lorsque celui-ci était trop faible ou inexistant, n'étaient remboursées qu'avec un décalage de trois ans. Exceptionnellement en 2009, toutes les créances de crédit d'impôt recherche détenues par les entreprises au titre des années antérieures ont été intégralement remboursées. Cette mesure a été pérennisée en 2010 pour les PME dans le cadre des Etats généraux de l'industrie ;
- **remboursement de report en arrière des déficits (RAD) d'impôt sur les sociétés (ou *carry back*)** : depuis le 2 janvier 2009, le solde des créances de RAD est restituable immédiatement, sur demande des entreprises. Pour les nouvelles créances RAD (au titre des exercices clos au plus tard le 30 septembre 2009), les demandes de restitution peuvent être effectuées dès le lendemain de la clôture de l'exercice ;
- **remboursement d'excédents d'acomptes d'impôt sur les sociétés** : les entreprises qui estiment que le montant des acomptes d'impôt sur les sociétés versés au titre d'un exercice clos au plus tard le 30 septembre 2009 excède la cotisation totale d'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice ont pu exceptionnellement demander le remboursement de l'excédent d'acomptes versés dès le lendemain de la clôture de l'exercice (au lieu du mois d'avril). Cette mesure n'a pas eu de coût budgétaire en 2009 et, de ce fait, n'a pas été comptabilisée dans le chiffrage total du plan.

2) Mesure en faveur des collectivités locales

Afin d'encourager l'investissement des collectivités locales, le plan de relance prévoit que celles qui se sont engagées à maintenir leur niveau d'investissement malgré la crise bénéficient du remboursement anticipé en 2009 du fonds de compensation pour la TVA

(FCTVA) au titre de 2008. Ainsi, **le FCTVA 2008, qui aurait dû leur être versé en 2010, leur a été versé intégralement en 2009 lorsqu'elles se sont engagées à augmenter en 2009 leurs dépenses réelles d'équipement** par rapport à la moyenne annuelle des dépenses réelles d'équipement constatée sur la période 2004-2007. Cette mesure vient renforcer les recettes de leur section d'investissement. **Elle a été prolongée en 2010.**

L'avance FCTVA s'applique à tous les bénéficiaires usuels du fonds – communes, intercommunalités et syndicats, départements, régions, établissements publics locaux (à l'exception des communautés de communes et des communautés d'agglomération qui bénéficient déjà du versement l'année même de la dépense, soit environ 10% du FCTVA, pour 500 M€) – qui ont signé une convention avec les préfets avant le 15 mai 2009, après autorisation de leur assemblée délibérante. Les collectivités territoriales demeurent libres du choix des investissements qu'elles souhaitent financer, le descriptif des travaux et leur rythme de réalisation étant simplement joints à la convention à titre indicatif.

2. Où en est-on ?

1) Mesures en faveur des entreprises

Les mesures fiscales (mensualisation de la TVA, remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche, report arrière des déficits d'impôt sur les sociétés), rapidement opérationnelles, ont permis de soutenir la trésorerie des entreprises dès le début de l'année 2009 et d'éviter de nombreuses faillites. **15,9 Md€ ont ainsi été apportés en 2009** et 163 M€ en 2010 (au titre du remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche). **Plus de 40% des sommes versées concernent des PME.**

2) Mesure en faveur des collectivités locales

Grâce au remboursement anticipé du FCTVA, **les collectivités locales ont, à ce stade, investi environ 45 Md€, sous l'incitation de l'Etat qui leur a apporté 3,8 Md€.** Pour certaines collectivités, il n'a pas été possible de conventionner en 2009. Aussi, fort du succès de l'an passé, la mesure de versement anticipé du FCTVA a été rouverte en 2010, pour les collectivités qui n'ont pu s'engager l'année dernière.

1. De quoi s'agit-il ?

Les PME sont les entreprises les plus fragiles face à la crise. Dès le 4 octobre 2008, un Plan de soutien pour leur financement a été mis en place. Il a été significativement renforcé dans le cadre du Plan de relance du 4 décembre 2008. Grâce aux moyens ainsi dégagés, OSEO, organisme public dont la mission est de soutenir l'innovation et la croissance des PME, a été en mesure :

- **d'intervenir en cofinancement** pour des projets d'investissements à hauteur de 2 Md€ supplémentaires ;
- **d'accorder une garantie sur 7 Md€ de prêts supplémentaires**, dont 5 Md€ par des fonds de garantie, également ouverts aux entreprises de taille intermédiaire (ETI) et spécifiquement mis en place pour aider les entreprises dans leurs problèmes conjoncturels de trésorerie.

Afin de préparer au mieux la reprise en accompagnant les entreprises qui ont besoin de renforcer leur structure financière pour assurer leur développement, le **Président de la République a annoncé le 22 juin 2009 un effort exceptionnel de 2 Md€ en faveur des fonds propres des entreprises**. Dans ce cadre, le **contrat de développement participatif (CDP) distribué par OSEO a été créé**. Destiné aux PME et aux ETI, il permet de renforcer les fonds propres de l'entreprise jusqu'à 3 M€, avec un effet de levier de 1 € de CDP accordé pour 1 € de fonds propres supplémentaires apportés par les actionnaires de l'entreprise ou pour 2 € de financements bancaires de long terme supplémentaires. OSEO s'est vu doté d'une capacité de 2 Md€ de CDP sur deux ans.

Le crédit inter-entreprises jouant un rôle important dans le financement des entreprises françaises, un mécanisme de **complément d'assurance-crédit public (CAP)** est disponible depuis décembre 2008. Il a été renforcé par le CAP+ commercialisé depuis l'été 2009. Le dispositif de **médiation du crédit** est là pour assurer que tous ces dispositifs sont mobilisés.

2. Où en est-on ?

Le dispositif de crise mis en place par OSEO lui a permis d'intervenir en 2009 au bénéfice de plus de **107 000 entreprises**, représentant un financement à leur profit de plus de **25 Md€** en incluant les effets de levier avec le financement bancaire, et ce sur les trois métiers d'OSEO (financement, garanties, innovation). En particulier, les garanties spécifiquement mises en place dans le cadre du plan de relance ont concerné plus de **15 000 entreprises** pour **3,6 Md€** de financements ainsi apportés ; elles ont été prolongées en 2010.

Les contrats de développement participatifs, distribués depuis le mois de novembre 2009 répondent à un réel besoin : à mi-avril, **279 CDP** ont été accordés pour un montant de **268 M€**.

1. De quoi s'agit-il ?

Dans le cadre du Plan de relance du 4 décembre 2008, le Président de la République a annoncé un vaste ensemble de mesures **pour développer l'offre de logements et pour soutenir l'accession sociale à la propriété** :

- Un soutien important au **développement de l'offre de logements locatifs sociaux et intermédiaires, en particulier dans les zones tendues**, vient compléter le programme classique de construction de logements sociaux. 120 000 logements sociaux ont été financés en 2009 — le plus haut niveau jamais atteint depuis 35 ans — et 140 000 sont prévus en 2010. Les aides à la pierre sont aussi progressivement réorientées en zones tendues : actuellement, seules 25% des aides sont allouées aux zones les plus tendues ; cette part devrait atteindre 31% en 2010 et 35% en 2011 ;
- Le programme de **rénovation urbaine dans les banlieues est accéléré** avec une hausse des crédits de paiement (350 M€ supplémentaires). Ce haut niveau de dépense va perdurer : l'ANRU devrait faire plus du double des dépenses 2007 chaque année à partir de 2010 ;
- Les ménages modestes et les classes moyennes bénéficient d'**aides nouvelles pour l'achat d'un logement neuf** : le doublement du prêt à 0% en 2009 et le financement de 30 000 Pass-Foncier en 2009 et 2010. Cumulé aux APL accession, le Pass Foncier permet aux ménages modestes d'acquérir un logement neuf en remboursant l'équivalent d'un loyer HLM chaque mois. Le gouvernement a décidé de poursuivre le dispositif du prêt à 0% (qui devait s'achever fin 2009) jusqu'au 31 décembre 2012, et de maintenir le doublement pour les logements neufs jusqu'au 30 juin 2010 avec une augmentation de 50% jusqu'à la fin de l'année 2010. Depuis le 1^{er} décembre 2009, un « bonus » de prêt à 0% est accordé pour les logements neufs à basse consommation ;
- Pour les particuliers investisseurs, la loi de finances rectificative pour 2008 a créé un **nouveau dispositif de réduction d'impôt** pour l'investissement locatif privé qui permet de déduire 25% du prix d'un logement (déduction étalée sur 9 ans) acheté en 2009 et 2010 dans la limite d'un investissement de 300 000 euros ;
- La création de **1 000 places supplémentaires dans les structures d'hébergement** est programmée. Elles ont été créées. Une dotation spécifique de 60 M€ a été prévue pour financer les travaux d'humanisation et de rénovation des centres d'hébergement existants ;
- Enfin, pour les propriétaires occupants les plus modestes, **l'Agence nationale de l'habitat a été dotée d'un fonds de 200 M€** pour financer des travaux de rénovation thermique.

Pour financer ces différentes mesures, près de 2 Md€ ont été prévus par la loi de finances rectificative pour 2009 consacrée au plan de relance.

D'autres mesures encore doivent **encourager la rénovation thermique des logements** :

- **L'éco-prêt à taux zéro** permet de financer des travaux de rénovation ayant un effet positif sur l'environnement, pour un montant maximum de 30 000 euros ;
- Pour les travaux d'économie d'énergie des bailleurs sociaux, un prêt bonifié à 1,9% a été mis en place pour le financement de travaux de 100 000 logements sociaux en 2009 et 2010. L'objectif est de **traiter les 800 000 logements sociaux** dans lesquels la facture énergétique est proche, aux prix actuels du pétrole, de 1 500 euros par an. Leur rénovation doit permettre de réaliser 30% à 40% d'économies sur la facture énergétique ;
- Les premiers prêts destinés à soutenir la **rénovation thermique des logements privés par des propriétaires occupants modestes** seront attribués dès septembre 2010. La convention correspondante avec l'ANAH, d'un montant de 500 M€ dans le cadre des investissements d'avenir, a été validée au premier comité interministériel à l'emprunt, le 3 mai 2010.

2. Ou en est-on ?

Pour les mesures destinées à soutenir la construction de nouveaux logements :

- Le programme de **vente en l'état futur d'achèvement** a été réalisé en 2008 et 2009. Il a permis la vente de 28 442 logements qui n'auraient pas été construits sans cette aide ;
- Pour les aides destinées à financer la **construction de logements sociaux**, les objectifs de 15 000 logements sociaux financés dans le cadre du plan de relance ont été dépassés, avec le financement de 7 622 logements très sociaux et 8 818 PLUS en 2009 (soit un total de 16 440 logements sociaux), et les agréments ont été nettement accélérés sur l'année. Au total, près de 120 000 logements sociaux ont été financés en 2009, un niveau inégalé depuis plusieurs décennies, trois fois supérieur à celui de l'année 2000. Le programme de relance se poursuit sur 2010, avec un accent porté sur les zones où les besoins sont les plus importants ;
- Pour les particuliers, le **prêt à 0% doublé** est en place depuis le 15 janvier 2009 : 85 822 prêts ont été déclarés début avril 2010 et l'année 2009 s'inscrit en progression de 8% par rapport à 2009. Il est complété par le **dispositif du Pass Foncier**, qui a été étendu et simplifié en 2009 et connaît une réelle montée en puissance depuis fin 2009. Près de 20 000 projets de Pass-Foncier sont en cours en avril 2010, permettant d'atteindre l'objectif de 30 000 avant la fin de l'année ;
- La nouvelle réduction d'impôt pour l'investissement locatif a nettement contribué à faire repartir les achats de logements neufs par les particuliers et à soutenir le redémarrage des programmes immobiliers en 2009 (représentant 60 000 ventes de logements en 2009) ;
- **L'Agence nationale de la rénovation urbaine** a intégralement affecté les 350 M€ du Plan de relance. Ces crédits ont permis de démarrer des opérations, jusqu'à présent bloquées faute de financements, par exemple à Clichy-Montfermeil, Grigny, Brest,

Lyon. Ils ont eu un effet de levier important : plus de 4 milliards de travaux sont lancés grâce à cet effort. Cela correspond à la construction de 12 000 logements sociaux et à la réhabilitation de 23 000 autres. La quasi-totalité des chantiers a démarré en 2009 et 150 M€ ont été versés aux maîtres d'ouvrage.

L'ensemble de ces mesures a donc déjà permis de financer près de 137 000 logements supplémentaires sociaux ou en accession sociale en 2009, qui n'auraient pas été construits sans le plan de relance. Cela correspond à environ 164 000 emplois créés ou sauvegardés dans le secteur du bâtiment.

Pour les mesures destinées à soutenir les travaux de rénovation de logements ou d'hébergement :

- Pour l'hébergement, 435 projets ont été identifiés pour un montant total de 180 M€ grâce à un appel à projet en 2009. Les projets prêts à démarrer ont été financés et deux tiers des crédits ont été engagés sur ces opérations en 2009 ;
- L'Anah a accordé début avril 193 M€ d'aides pour la rénovation de plus de 90 000 logements au bénéfice pour l'essentiel de propriétaires occupants qui réalisent des travaux d'économies d'énergie. La pertinence de cette intervention a été reconnue dans le cadre des investissements d'avenir, qui comprennent un volet pour la rénovation thermique des logements privés, visant à lutter contre la précarité énergétique ;
- L'éco-prêt à taux zéro est disponible depuis début avril 2009. Plus de 100 000 dossiers ont déjà été déposés avec une moyenne d'emprunt autour de 17 000 euros : cela correspond à près de 1,7 Md€ de travaux supplémentaires pour les artisans du bâtiment qui ont démarré fin 2009 / début 2010.

SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT DES MENAGES MODESTES

A l'occasion du sommet social du 18 février 2009, plusieurs mesures pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes ont été arrêtées en concertation avec les partenaires sociaux. **Au total, ce sont 2,5 Md€ qui ont ainsi été distribués aux ménages modestes en 2009.**

Ces mesures s'ajoutent à celles de revalorisation des pensions de retraites des plus modestes (minimum vieillesse, retraites agricoles modestes et pensions de réversion) et de l'allocation aux adultes handicapés.

1. La suppression des deux derniers tiers de l'impôt sur le revenu en 2009 pour les ménages les plus modestes

Les contribuables imposés en 2009 :

- dans la tranche marginale de 5,5% (revenu imposable 2008 compris entre 5 852 € et 11 673 €) bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 2/3 de leur impôt sur le revenu ;
- au début de la tranche marginale à 14% (revenu imposable 2008 compris entre 11 673 € et 12 475 €) bénéficient d'un allègement dégressif de leur imposition.

La mesure a été mise en œuvre rapidement pour avoir un effet immédiat de relance du pouvoir d'achat : ainsi les contribuables relevant de la tranche à 5,5% au titre des revenus de 2007 ont bénéficié d'une réduction anticipée de leurs versements dès le printemps 2009. Plus de 1 200 000 contribuables ont pu bénéficier de la mesure dès le mois de mai 2009.

5,5 millions de foyers fiscaux ont bénéficié de la mesure, dont 80% relèvent de la tranche à 5,5% (impôt réduit des 2/3).

Le gain de pouvoir d'achat distribué est de 1 Md €. Le montant moyen du crédit d'impôt par foyer fiscal est de 180 €.

2. La prime de solidarité active

La prime de solidarité active, annoncée le 4 décembre 2008, d'un montant de 200 euros, a été versée le 5 avril 2009 à **4,3 millions de ménages**. Au total, **plus de 10 millions de personnes** ont été couvertes par cette prime (conjoint et personnes à charge) : les travailleurs, salariés modestes et des chômeurs dont les revenus justifient de bénéficier des aides au logement ; les personnes bénéficiaires du revenu minimum d'insertion ; les personnes percevant l'allocation de parents isolés.

Son coût de 860 M€ a été financé par l'Etat.

3. La prime exceptionnelle de 150 euros pour les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire

Comme annoncé lors du sommet social du 18 février 2009, une prime exceptionnelle de 150 euros a été versée le 9 juin 2009 aux **3 millions de familles** bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire en 2008, c'est-à-dire aux familles modestes qui ont des enfants scolarisés de plus de 6 ans.

Le coût de cette prime, de **460 M€**, a été intégralement financé par l'Etat dans le cadre du plan de relance.

4. Les bons d'achat de services à la personne

L'objectif de cette **mesure de soutien du pouvoir d'achat, mise en œuvre à titre exceptionnel en 2009**, est double :

- **soutenir le secteur des services à la personne**, qui est pourvoyeur d'emplois durables et non délocalisables ;
- **répondre aux besoins de nos concitoyens** : 200 euros permettent de financer, selon le prestataire et le service, entre dix et vingt heures d'aide et de soutien dans la vie quotidienne, qu'il s'agisse de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Annoncée lors du sommet social qui s'est tenu à l'Elysée le 18 février 2009, une somme de **200 euros** a été versée à partir du mois de juin 2009, sous forme de chèques emploi à domicile, à des ménages aux revenus modestes et ayant des besoins de services à la personne.

Les personnes ayant reçu cette aide sont :

- les personnes âgées bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile (703 000 personnes) ;
- les familles bénéficiaires du complément mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant (671 000 familles) ;
- les familles bénéficiaires de l'allocation enfant handicapé (169 000 familles).

Au total, pour ces trois publics, **le nombre de bénéficiaires est estimé à 1,6 million.**

Par ailleurs une enveloppe de 50 M€ a été attribuée à Pôle emploi pour le financement de Chèques Emploi Service Universel (CESU) au bénéfice de demandeurs d'emploi reprenant un emploi ou une formation et ayant un enfant de moins de 16 ans à charge.

Au 31 mars 2010, 62% des titres émis ont été utilisés :

- 70% d'utilisation pour les bénéficiaires de la prestation complément mode de garde ;
- 64% d'utilisation par les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie ;
- 49% d'utilisation pour les demandeurs d'emploi (retard dans la mise en œuvre par Pôle emploi de la prestation, qui a conduit à prolonger l'utilisation des chéquiers sur l'année 2010) ;
- 27% d'utilisation pour les bénéficiaires de l'aide à l'éducation de l'enfant handicapé. La faiblesse de ce taux s'explique par le fait que le ciblage de ce public était moins adapté : les familles concernées bénéficient déjà dans la plupart des cas d'un environnement et d'aides répondant à la majeure partie de leurs besoins spécifiques.

Ces bons d'achat ont été budgétés par l'Etat pour un montant de 300 M€. Début mars 2010, on comptabilise **200 M€ de titres présentés au remboursement** (données provisoires).

D'après une enquête réalisée par le Centre de Remboursement du CESU, **pour 95% des personnes interrogées, les chèques emploi service ont été d'une utilisation simple.** Dans 16% des cas, les CESU ont permis d'accéder pour la première fois à une aide. Enfin, 75% des personnes ayant perçu cette aide sont très favorables à l'idée d'utiliser à nouveau ce mode de paiement.

5. Les mesures en faveur des retraités les plus modestes

1) La revalorisation du minimum vieillesse

A l'occasion de la campagne présidentielle, le Président de la République s'est engagé à revaloriser le minimum vieillesse de 25 % d'ici à 2012 pour les personnes seules.

Dès mars 2008, une prime de 200 euros a été versée à l'ensemble des bénéficiaires du minimum vieillesse (personnes seules et couples, soit 600 000 personnes). Une première revalorisation de 0,8% est intervenue en septembre 2008.

Une revalorisation de 44 euros par mois, soit 6,9% pour les personnes seules au minimum vieillesse (400 000) est ensuite intervenue le 1^{er} avril 2009. Une nouvelle revalorisation de 6,9% est intervenue le 1^{er} avril 2010 (paiement en mai).

Le montant mensuel du minimum vieillesse a ainsi été porté à 708,95 euros pour une personne seule. Celui-ci atteindra 777 euros en 2012.

Le coût de cette mesure est de 170 M€ en 2009 et autant en 2010.

2) Les autres mesures en faveur des retraités modestes

Cet effort fait partie d'un ensemble plus large de mesures en faveur des retraités les plus modestes.

Ainsi, les pensions de réversion des 630 000 veufs et veuves les plus modestes seront revalorisées de 11% à compter du 1^{er} janvier 2010, soit un gain moyen de 317 euros par bénéficiaire en 2010. Le taux de la réversion est ainsi porté à 60% pour ces personnes. Le coût de cette mesure est estimé pour 2010 à 233 M€.

Les pensions de retraite des agriculteurs et de leurs veuves ont également été revalorisées. Cette mesure qui consiste à garantir un montant minimum de retraite (633 euros par mois pour les agriculteurs et pour les veuves et 506 euros pour les conjoints) a bénéficié à 197 000 retraités en 2009, qui avaient plus de 22,5 ans de carrière dans l'agriculture. Cette revalorisation va être poursuivie en 2011 pour les 233 000 retraités ayant au moins 17,5 ans de carrière dans l'agriculture. Le coût de cette mesure est estimé à 180 M€ en 2009 et en 2010.

6. La revalorisation et la réforme de l'allocation aux adultes handicapés

A l'occasion de la campagne présidentielle, le Président de la République s'est engagé à revaloriser l'allocation aux adultes handicapés (AAH) de 25% en cinq ans. Cela représente un effort de 1,4 Md€ à l'attention des 833 000 bénéficiaires de cette allocation.

La revalorisation en 2009 comme en 2010 intervient en deux temps, au 1^{er} avril et au 1^{er} septembre. **L'AAH a ainsi été portée à 696,63 euros le 1er avril** (soit une hausse de 15 € par mois) et sera de 711,95 euros le 1er septembre.

La revalorisation de l'AAH se poursuivra en 2011 et 2012. **En septembre 2012, l'AAH sera alors égale à 776 euros, ce qui représente une hausse de 150 euros de plus par mois**

Au-delà de cette revalorisation exceptionnelle, le gouvernement a fait le choix d'une allocation adulte handicapé qui soit plus incitative au retour à l'emploi. A compter du 1^{er} janvier 2011, l'AAH évoluera selon les principes suivants :

- **une révision trimestrielle des ressources** des bénéficiaires de l'AAH disposant par ailleurs de revenus professionnels afin que l'allocation versée s'ajuste plus rapidement à l'évolution de la situation du bénéficiaire (aujourd'hui sont pris en compte les revenus de l'année N-2) ;
- **un cumul intégral de l'AAH et d'un salaire pendant 6 mois ;**
- **après cette période de cumul intégral, les personnes handicapées pourront cumuler de façon pérenne leur salaire et une AAH partielle, jusqu'à 1,3 SMIC, contre 1 SMIC aujourd'hui.**